CAUCHY - CHAUMONT & ASSOCIES

S.C.P. de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

HAMAP

Association de bienfaisance
7, Rue de Charenton
94140 ALFORVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

12, Rue Pernelle – 75004 PARIS
Tél : 01.45.08.82.90 – Fax : 01.40.26.54.23
394 613 418 R.C.S. PARIS

commissaire aux comptes

HAMAP

Association de bienfaisance
7, Rue de Charenton
94140 ALFORVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des Sociétaires de l'Association de bienfaisance HAMAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HAMAP relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, Le 14 mai 2019

SCP CAUCHY CHAUMONT & ASSOCIES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS



Jean-Fabrice CAUCHY
Associé

HAMAP-Humanitaire

7 rue de Charenton 94 140 Alfortville

comptes annuels présentés en euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN EXERCICE 2018

ACTIF	Année 2018	Année 2017	PASSIF	Année 2018	Année 2017
Immobilisations	**7 261 €**	**7 915 €**	**Fonds associatifs**	**246 158 €**	**141 339 €**
Incorporelles			Fonds propres		
Corporelles	5 541 €	6 195 €	Fonds associatif de réserve		
Amortissement Immo corporelles			Réserves		
Financières	1 720 €	1 720 €	Report à nouveau	141 339 €	-11 916 €
			Résultat de l'exercice	104 819 €	153 255 €
Actif circulant	**0 €**	**0 €**			
Stocks			**Fons dédiés**	**18 608 €**	
			Education	6 200 €	
			Santé	12 208 €	
			Action contre le mines	200 €	
Créances	**379 824 €**	**228 783 €**			
Créances sur adhérents			**Dettes**	**43 537 €**	**40 384 €**
Autres créances	379 824 €	228 783 €	Dettes financières		
			Fournisseurs et comptes rattachés	8 882 €	4 105 €
Disponibilités	**1 876 381 €**	**1 491 487 €**	Dettes fiscales et sociales	24 579 €	25 445 €
Placement de trésorerie	1 489 733 €	96 065 €	Autres dettes	10 076 €	10 834 €
Banques	293 486 €	1 391 869 €			
Caisse	93 162 €	3 553 €	Charges à payer		
Charges constatées d'avance			**Produits constatés d'avance**	**1 955 163 €**	**1 546 462 €**
TOTAUX	**2 263 466 €**	**1 728 185 €**	**TOTAUX**	**2 263 466 €**	**1 728 185 €**

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2018

CHARGES	Année 2018	Année 2017	PRODUITS	Année 2018	Année 2017
Charges d'exploitation	**2 141 619 €**	**1 408 265 €**	**Produis d'exploitation**	**2 254 484 €**	**1 538 234 €**
Frais généraux	82 558 €	62 263 €	Vente de marchandise et services	12 345 €	22 019 €
Projets et missions	1 873 570 €	1 199 032 €	Subvention	1 973 681 €	1 136 917 €
Charges du personnel	185 310 €	144 482 €	Cotisations	4 795 €	48 007 €
Autres charges	181 €	2 488 €	Dons	29 218 €	
			Mécénat /dons privés ciblés	234 445 €	331 291 €
Impôts et taxes	**-124 €**	**1 210 €**	Reprise sur amortissement et transfert de charges	4 926 €	23 918 €
Charges financières			**Produits financiers**	**6 767 €**	**574 €**
Charges exceptionnelles	**207 €**		**Produits exceptionnels**	**500 €**	
Dotation aux amortissements	**1 548 €**		**Résultat (insuffisance)**		
Résultat (excédent)	**104 819 €**	**153 251 €**			
Reprise sur fonds dédiés	**18 608 €**				
TOTAUX	**2 266 677 €**	**1 562 726 €**	**TOTAUX**	**2 266 677 €**	**1 562 726 €**
Emplois des contributions volontaires en nature	**535 309 €**	**703 425 €**	**Contributions volontaires en nature**	**535 309 €**	**703 425 €**
Secours en nature	99 488 €	102 508 €	Dons en nature	99 488 €	102 508 €
Prestations en nature	41 474 €	55 967 €	Prestations en nature	41 474 €	55 967 €
Personnel bénévole	394 347 €	544 951 €	Bénévolat et mécénat de compétences	394 347 €	544 951 €
GRANDS TOTAUX	**2 801 987 €**	**2 266 151 €**	**GRANDS TOTAUX**	**2 801 987 €**	**2 266 151 €**

PREAMBULE

Ces annexes comptables regroupent les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement de la clôture comptable pour l'exercice 2018. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sommaire

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES 6
1. BENEVOLAT 6
2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 6
3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 7
4. CREANCES ET DETTES 7
II. CHANGEMENTS DE METHODE 8
1. REPARTITION DE FRAIS DE STRUCTURE 8
2. FONDS DEDIES 9
3. CER 10
III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE 11
1. ETAT DES AMORTISSEMENTS 11
IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 12
1. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE 12
2. REPARTITION ANALYTIQUE 12

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. BENEVOLAT

Le temps de travail offert bénévolement à l'association en France est valorisé selon l'objet au tarif du SMIC horaire Brut de 2018 soit 9,88 Euros de l'heure. Cela correspond au temps passé à la réalisation de diverses tâches comme le suivi des projets, la vie associative, l'évènementiel, la gestion de la trésorerie, etc. De manière générale l'ensemble des valorisations sont réalisées conformément au guide interne de valorisation mis à jour en 2016. Celui-ci fait mention d'un tarif à la journée pour les bénévoles sur le terrain allant de 200€ à 300€ en fonction du profil et de la mission.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

4. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II. CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont subis plusieurs modifications.

1. REPARTITION DE FRAIS DE STRUCTURE

Tout d'abord une modification significative concernant la répartition des frais de structure par rapport au projet a été faite. Sur les exercices précédents les frais de structure affectés par projet étaient calculés par rapport au taux d'avancement projet (déterminé par rapport à l'avancement des frais de coordination par rapport au prévisionnel) en fonction des frais de structure prévisionnel du projet.

Pour cet exercice et les suivants les frais de structure seront calculés au réel et déterminés selon la méthode de calcul suivante :

$$Fraisprojet = TR * \frac{(\%V * Tv) + (\%T * Ts)}{(Tv + Ts)}$$

TR étant le total des dépenses de l'année n en fonctionnement. TR étant la somme des dépenses affectés en STRU, BNVT, COMM et EQUI.

%V = le volume de dépense du projet concerné divisé par le volume total de dépenses des projets dans l'année concernée

%T = au montant du salaire sur le projet concernée divisé par le montant total des salaires projets

Tv et Ts sont respectivement les taux de pondération du volume et du temps passé.

$$Tv = \frac{TTV}{TTV + TTS} \text{ et } Ts = \frac{TTS}{TTV + TTS}$$

Avec TTV le montant total des dépenses de tous les projets de l'année n et TTS le montant total des salaires affectés à tous les projets.

L'ensemble des frais de structure affecté aux projets correspondent au montant des frais réels de l'année dans le code comptable 658100.

A noter que si les frais sont inférieurs à 1€ ils seront considérés comme nuls.

2. FONDS DEDIES

Ensuite une modification concernant la mise en place de fonds dédiés.
L'activité d'HAMAP-Humanitaire est répartie en 4 pôles : Santé, Education, Action contre les mines et Ingénierie. HAMAP-Humanitaire est majoritairement financée par le biais de conventions de financement sur des projets spécifiques et dans une moindre mesure par des appels à la générosité publique. Les projets financés par des conventions pluriannuelles font l'objet d'une évaluation de césure en fonction des fonds reçus et de l'avancement des projets : tableau PCA-PAR établi annuellement.
Les projets recevant des dons dédiés au cours de l'exercice ont fait l'objet d'une analyse financière pour la mise en place de provisions pour fonds dédiés au 31/12/2018.
Les fonds reçus et dédiés par HAMAP-Humanitaire sont répartis sur les 3 pôles de l'association Santé, Education, et Action contre les mines. Les quelques dons affectés aux projets ingénierie sont utilisés à 100% sur les projets concernés au cours de l'exercice.

Etats des fonds dédiés et utilisation des dons affectés

code sante		Dépense	Recette	solde	
FR2018_01	FR81	481,5	830	348,5	
FR2018_02	FR82	468,29	675	206,71	
HT2018_M01	HTM1	14973,42	18000	3026,58	
HT2018_M02	HTM2	9535,39	12716,34	3180,95	
MG2018_M0	MGM1	18926,86	20700	1773,14	
MG2018_M0	MGM2	24512,68	27980	3467,32	
MA2018_M0	MAM1	7317,14	9000	1682,86	
MA2018_M0	MAM2	8198,32	10600	2401,68	
SSTRU	SSTR	1455,83	140	-1315,83	
MA2017_M0	MAM3	54	0	-54	
S2018_01	s181	5309,35	2800	-2509,35	
TOTAL				12208,56	fonds dédiés santé
code education					
BF2016_01	BF11	7254,72	11300	4045,28	
BF2016_03	BF63	1000	0	-1000	
BF2015_09	BF59	6601,93	8263	1661,07	
BF2018_M02	BFM2	1095,65	1144,2	48,55	
BF2018_M03	BFM3	560	610	50	
BF2018_M04	BFM4	1532,03	2420	887,97	
ESTR	ESTR	233,17	740	506,83	
TOTAL				6199,7	fonds dédiés education
code mine					
	DSTR	0	200	200	fonds dédiés mines

Code ingenierie et autres	Dépense	Recette	solde	Observations
AD13	690	690	0	equilibre global du code analytique
AD54	0	0	0	equilibre global du code analytique
AD65	46051,58	46051,58	0	equilibre global du code analytique
BF52	17,1	1930	1912,9	Projet INCLUS EN PCA PAR NON PRIS SINON DOUBLONS
BF62	8,55	5850	5841,45	Projet INCLUS EN PCA PAR NON PRIS SINON DOUBLONS
BFM1	11000	11000	0	equilibre global du code analytique
BJM3	350	350	0	equilibre global du code analytique
EQUI	2403,49	2000	-403,49	equilibre global du code analytique
IN72	7000	7000	0	equilibre global du code analytique
KH54	0	1475	1475	equilibre global du code analytique
LB71	160784,06	200	-160584,06	equilibre global du code analytique
MA71	7950,86	5500	-2450,86	Projet INCLUS EN PCA PAR NON PRIS SINON DOUBLONS
VN31	30343,77	250	-30093,77	equilibre global du code analytique
			Pas de fonds dédiés	

3. CER

Pour finir un ajout sur la présentation des comptes a été fait avec l'établissement d'un CER.

Cette présentation a été faite selon les nouvelles règlementations.

Compte d'emploi des ressources 2018

Emploi	N	Emploi des ressources issues de la générosité du public	Emploi des autres ressources	Ressource	N	Suivi des ressources issues de la générosité du public
Mission sociale à l'étranger	2 059 066 €	246 087 €	1 812 979 €	Ressources issues de la générosité du public	298 698 €	298 698 €
Domaine Ingénierie	999 973 €	90 526 €	909 447 €	Cotisations non affectées	4 795 €	4 795 €
Domaine Santé	137 284 €	137 284 €		Dons non affectés	29 208 €	29 208 €
Domaine Education	18 278 €	18 278 €		Dons ciblés	200 945 €	200 945 €
Domaine Action contre les mines	903 532 €		903 532 €	Mécénat ciblé	63 750 €	63 750 €
Frais d'appel à la générosité du public	6 257 €		6 257 €	Ressources non liées à la générosité du public	54 548 €	
Frais de fonctionnement	76 379 €		76 379 €	Parrainage d'entreprise non affecté	30 000 €	
Dotations aux provisions	1 548 €		1 548 €	Ventes et prestations de service	12 345 €	
Impot sur les bénéfices				Autres produits	12 203 €	
Reports en fonds dédiés de l'excercice	18 608 €			Subventions et concours publics	1 913 432 €	
Total	2 161 858 €	246 087 €	1 897 162 €	Reprises sur provisions et dépréciations		
Excédent restant à affecter	104 819 €	34 003 €	70 816 €	Reprise de fonds dédiés N-1	- €	- €
Total	2 266 677 €	280 090 €	1 967 979 €	Total	2 266 677 €	298 698 €
				Total des emplois financés par les ressources issues de la générosité du public	- €	280 090 €
				Solde des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en fin d'exercice		18 608 €

Etablissement des états financiers en conformité avec :
- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce
- Règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 Relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif pour la mise en place du CER

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

L'association a une vocation à caractère exclusif de bienfaisance par arrêté préfectoral renouvelé en 2014. Elle reçoit des dons de la part du public, des collectivités locales et des subventions de divers organismes tels les agences de l'Eau ou les Collectivités locales. Elle organise également des évènements (concerts,...) au profit exclusif de l'association.

Tous ces fonds sont destinés à des actions humanitaires dans les quatre domaines d'activité d'HAMAP-Humanitaire que sont l'Ingénierie (eau/assainissement), l'Education, la Santé et l'Action contre les mines en faveur de nombreux pays (Haïti, Afrique de l'Ouest et subsaharienne, Madagascar, Liban, Palestine, Asie du Sud-Est,...).

1. ETAT DES AMORTISSEMENTS

L'association a fait au cours de l'exercice 2018 l'acquisition d'une caméra pour effectuer des vidéos des projets et missions terrains pour un montant de 1 100 € amorti sur 3 ans de manière linéaire.

En 2018, l'association a fait la cession de la voiture acquise en 2015 pour un montant de 500€.

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Selon les règles énoncées dans le paragraphe I.1 Bénévolat et selon la procédure concernant la valorisation voici les montants des ressources valorisées.

Contribution volontaire en nature	TOTAL
871 - Prestation en nature	41 474,28 €
870 - Bénévolat et mécenat compétence	394 347,07 €
875 - Dons en nature	55 817,51 €
875 - Renoncement au remboursement	27 092,31 €
875 - Frais Kilométrique	16 578,17 €
TOTAL	535 309,34 €

2. REPARTITION ANALYTIQUE

L'ensemble des produits et charges (exceptée la provision pour congés payés où seul l'écart par rapport à n-1 est affecté en STRU) sont affectés par code analytique correspondant à un projet ou mission (code avec un M). Si aucune affectation précise n'est donnée l'affectation sera STRU.

Le montant des libéralités reçu pour l'exercice 2018 est de 268 448€ avec :

- 4 795€ de cotisations
- 29 208€ de dons
- 200 945€ de dons ciblés
- 30 000€ de mécénat
- 3 500€ de mécénat affecté

Un tableau spécifique pour les projets recevant des subventions publiques ou privés permet de déterminer les PCA et PAR. Le tableau est présenté ci-dessous pour l'exercice concerné.

HAMAP-Humanitaire

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Projets	Etat	Montant subvention signé avant le 31/12/2018 + don (recette prévi)	Montant cumulé encaissé au 31/12/2018	Total Dépensé avant le 31/12/2018	Dépense fournisseur et mission réalisées avant le 31/12/20	Dépense structure réalisées avant le 31/12/2018	Produits à reçevoir 2018	Produits constatés d'avance pour 2018	Charges restantes à payer 2018
BF2017_01	ND	0	0	305	305	0			
BF2016_02 fillemere	ER	30 000	27 000	7 140	322	6 818		19 860,01	
BF2015_02 ASD	ER	48 235	28 985	3 818	342	3 476		25 166,89	
BF2014_02	en cours	159 112	34 278	132 444	100 366	32 078	98 166,28		
BJ2017_01	en cours	255 000	183 000	91 547	56 038	35 509		91 453,39	
CD2015_01 FAPMMN	ER	0	10 000	7 490	8	7 482		2 510,06	
MA2017_01	ER	91 799	15 500	9 455	5 597	3 858		6 044,65	
MA2016_01	ER	600	600	1 597	836	762	997,48		
MG2015_01	en cours	194 480	70 768	73 369	37 883	35 486	2 601,26		
MG2012_01 eau	terminé	196 532	196 532	207 196	149 071	58 125			10 076
MR2015_01	ER	71 086	0	1 229	17	1 212	1 228,69		
NG2016_01 Madama	En pause	22 000	22 000	2 030	0	2 030		19 970,29	
SN2017_02	ER	10 000	10 000	5 734	11	5 722		4 266,21	
SN2017_01	ND	0	0	420	8	411			
SN2016_01 dechets	en cours	52 868	44 997	55 019	41 805	13 213	10 021,74		
SN2014_01 Bloc sanitaires	ER	12 400	6 400	17 747	987	16 760	11 346,91		
TN2016_01 Mellouleche 2	en cours	285 000	216 300	218 531	197 363	21 169	2 231,47		
TN2015_01	en cours	135 000	135 000	136 934	116 452	20 482			
LB2017_01	Début	250 000	250 200	160 784	152 975	7 809		89 415,94	
LB2013_01 eau Hopital	en cours	185 000	185 000	185 498	154 039	31 459			
PS2018_01	en cours	305 000	52 500	7 958	5 418	2 539		44 542,11	
PS2017_04	ND	43 000	0	0	0	0			
PS2017_03	en cours	40 000	0	37 728	32 999	4 730	37 728,41		
PS2017_02	en cours	37 000	25 900	36 299	32 362	3 937	10 399,24		
PS2017_01	en cours	100 000	70 000	19 089	14 901	4 188		50 911,04	
PS2016_07 Assainissement Ramall	ND	138 940	0	0	0	0			
PS2016_06 Rennes Beitunia 2	en cours	188 138	126 267	62 837	48 780	14 057		63 429,86	
PS2016_04 assist PWA 2	en cours	35 000	35 000	34 972	29 963	5 009			
PS2016_03 formation3	en cours	70 000	49 000	68 872	59 649	9 223	19 871,91		
PS2016_01 Stratégie PWA	en cours	45 000	45 000	45 110	38 712	6 398			
PS2013_05 midi pyrénée	en cours	70 220	42 132	70 662	57 909	12 753	28 530,45		
PS2013_02 Site	terminé	80 000	80 000	88 010	72 753	15 257			
SY2018_01	Début	1 053 152	1 006 346	15	15	0		1 006 331,10	
SY2017_02	en cours	1 267 434	1 267 433	962 100	877 556	84 544		305 333,45	
HT2018_01	Début	26 000	20 800	1 540	0	1 540		19 259,89	
HT2017_01	en cours	466 610	261 210	131 334	87 805	43 529		129 876,18	
HT2015_02 source	en cours	14 700	14 700	10 470	7 864	2 606		4 229,65	
HT2014_01pilate	en cours	266 390	248 840	262 238	215 752	46 486	13 397,67		
ID2017_01 Urisa	en cours	129 756	97 446	34 521	27 024	7 497		62 924,72	
IN2017_02	terminé	14 000	14 000	14 000	12 600	1 400			
IN2017_01	en cours	27 185	0	757	0	757	756,80		
IN2016-01 Chiyo	terminé	4 000	4 000	4 000	3 600	400			
IN2013_03 Akshaya	terminé	23 350	23 350	29 626	14 194	15 432			
IN2013_02 Uppuvelur	terminé	66 150	66 150	69 996	47 731	22 265			
KH2017_01	en cours	1 500	1 500	1 510	1 360	150			
KH2016_02	en cours	74 900	0	2 899	0	2 899	2 898,61		
KH2015-04 Tourisme For Help	en cours	3 803	3 803	517	0	517		3 285,84	
KH2015_02 70 puits n°2	terminé	197 500	164 988	185 186	146 170	39 016	20 197,83		
KH2015-01 Stung Sen	en cours	169 311	1 311	93 528	74 639	18 888	92 216,85		
KH2013_03 Kralanh	en cours	130 843	72 506	99 439	64 448	34 991	26 932,83		
VN2013-01 Phan Thiet 2	en cours	50 900	40 025	33 673	25 161	8 511		6 352,44	

Il existe 51 projets en cours de réalisation, ayant des opérations comptables, pour l'exercice 2018.

Les opérations pour 3 de ces 51 projets ont été terminées, réceptionnés et clôturés financièrement en 2018. Les produits à recevoir correspondent aux dépenses engagés et non financées en trésorerie au 31/12/2018. Le montant des produits à recevoir est de 379 524 Euros.

Les produits constatés d'avance correspondent à une trésorerie perçue et non encore engagée au 31/12/2018 pour les projets. Le montant de produits constatés d'avance est de 1 955 164 Euros.

Concernant le tableau extra comptable, il y a principalement la description projet par projet, le montant des subventions signées avant le 31/12/2018, le montant encaissé avant le 31/12/2018, le total dépensé avant le 31/12/2018.

A la clôture de l'exercice en cours, il y a donc 48 projets qui ne sont pas terminés et qui se poursuivront donc jusqu'à bonne fin dans l'année 2019 ou suivantes.

La trésorerie disponible sur les divers comptes bancaires correspond à la somme disponible et nécessaire pour la réalisation des projets en cours et au financement des frais de structure de l'association.

L'association fonctionne annuellement avec des charges d'exploitation de l'ordre de 240 000 Euros qui doivent donc être couvertes par la dotation des projets sur ce poste budgétaire et autres ressources de l'association.